



Conseil d'administration

313^e session, Genève, 15-30 mars 2012

GB.313/HL/PV/Projet

Section de haut niveau

HL

Avertissement: Ce document est un projet, qui peut comporter des omissions ou des erreurs et n'est rendu public qu'à des fins de vérification et de rectification. Les mentions contenues dans ce document provisoire n'engagent pas les personnes dont les propos sont rapportés. La responsabilité du BIT ne saurait être engagée à raison des éventuelles erreurs et omissions entachant ce document, ou de l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers.

PROJET DE PROCÈS-VERBAUX

Section de haut niveau

Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

1. La Section de haut niveau s'est réunie le lundi 26 mars. Elle était présidée par le Président du Conseil d'administration. M. Funes de Rioja et M. Sommer étaient les porte-parole des employeurs et des travailleurs, respectivement.

Première question à l'ordre du jour

Endiguer la crise: Le rôle de l'OIT (GB.313/HL/1)

2. Le Conseil d'administration était saisi d'un document qui fait le point sur les perspectives économiques et de l'emploi dans le monde et sur les possibilités de continuer à promouvoir le Pacte mondial pour l'emploi. Le Président rappelle que la Section de haut niveau dans son ensemble sera conduite comme le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation. Cela permettra d'examiner de plus près le document et d'étendre la participation au-delà des membres du Conseil d'administration. Néanmoins, le groupe de travail n'étant pas un organe de décision du Conseil d'administration, toute demande de décision qui émanera de la discussion sera transmise à la Section institutionnelle pour examen avec le rapport du Président.
3. *Le Directeur général* présente le document. Il dit que l'ensemble fourni de données contenues dans le document montre que la crise de l'emploi persiste avec de très hauts niveaux de chômage et de travail précaire, sans compter les menaces qui pèsent sur la protection sociale et le dialogue social. La question de l'emploi devient un sujet commun de discussions multinationales sur l'action menée pour promouvoir et soutenir la croissance. L'intervenant soulève quatre points.

4. Premièrement, les économies émergentes et en développement semblent être mieux à même de faire face à l'impact de la crise financière, au moins en ce qui concerne la croissance économique. L'une des raisons en est une autonomie d'action accrue. Se fondant sur leur expérience des crises financières et économiques des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, des pays en Amérique latine et en Asie ont adopté des politiques qui diffèrent des prescriptions identiques pour tous formulées par les institutions financières internationales; par exemple, ils ont accru le salaire minimum, étendu la protection sociale, ont réglementé les systèmes financiers, se sont appuyés sur la finance publique et ont aidé les petites et moyennes entreprises (PME). Certains pays industrialisés qui ont adopté des approches analogues ont mieux résisté aussi aux turbulences financières à l'échelle mondiale. Voilà qui amène l'OIT à réfléchir à l'influence de la nouvelle pensée politique pour améliorer l'équilibre et la stabilité dans une économie mondiale où aucun pays à lui seul ne peut orienter l'action.
5. Deuxièmement, les efforts déployés pour traiter les problèmes de la dette souveraine dans certains pays de l'eurozone alourdissent la dette sociale – entre autres, baisse des salaires, des pensions et des services sociaux; réforme des systèmes de relations professionnelles; infractions à la liberté d'association et nombreuses faillites de petites entreprises. La dégradation sociale en Europe a des conséquences pour les valeurs et l'ensemble de la vision de l'OIT. Une approche plus équilibrée devrait être recherchée pour s'attaquer aux problèmes budgétaires et rétablir la confiance des investisseurs financiers, tout en restaurant la confiance du public.
6. Troisièmement, les principaux moteurs de la mondialisation changent et l'OIT doit en tenir compte. La déréglementation financière s'est traduite par une instabilité grave. L'OIT n'a pas de compétences pour les questions financières mais elle représente l'économie réelle. En tant que telle, elle souhaite qu'il y ait un système financier qui fonctionne bien pour l'économie réelle et elle est en droit d'exprimer ses vues sur cette question. Afin de réaliser les objectifs de l'OIT, il est essentiel de renforcer les flux financiers qui contribuent à la croissance économique par l'innovation et l'investissement dans les capacités productives. En ce qui concerne le commerce, la tendance est aux regroupements régionaux et, de plus en plus, à mettre l'accent sur la demande intérieure et sur l'écologisation de l'industrie.
7. Quatrièmement, la fin de l'ère de la mondialisation sauvage sera probablement suivie d'une période de transition et d'incertitude avant que de nouvelles modalités n'apparaissent. Les valeurs et l'ordre du jour de l'OIT sont essentiels pour toute réflexion sur l'avenir car ils sont profondément ancrés dans les préoccupations des gens en ce qui concerne l'emploi, la protection sociale, les moyens d'expression et les droits.
8. Le Directeur général présente alors l'orateur invité, M. Ian Goldin, directeur de la Oxford Martin School, de l'Université d'Oxford, et rappelle son parcours exceptionnel dans le domaine des politiques du développement.
9. *M. Goldin* se félicite de la contribution du Directeur général à l'action de l'OIT et à l'intégration des questions de l'emploi et du chômage des jeunes dans l'ordre du jour économique mondial et dans les activités du G20. Il souligne que ces besoins ont été reconnus mais que, à cause de la crise, il n'y a pas eu de progrès en vue de solutions. Le monde a changé avec la mondialisation et l'hyperconnectivité, lesquelles ont accru la capacité de partager des connaissances, de tirer les leçons de l'action, de réduire la pauvreté et l'analphabétisme et d'allonger l'espérance de vie. Néanmoins, parvenir à des moyens d'existence et à des emplois décents pour tous n'est pas devenu plus aisé, étant donné que plus d'interconnexion se traduit par plus de risques systémiques et d'inégalités. L'interconnexion entre les biens, les services, les systèmes financiers et les personnes a accru la vulnérabilité et les risques de réactions xénophobes, nationalistes et protectionnistes violentes.

10. Les situations qui en résultent pourraient être évitées en se concentrant sur les emplois, l'équité et la gestion des risques systémiques. Toutefois, les gouvernements nationaux ont montré leur limite dans l'action collective en vue d'une gouvernance mondiale effective. La bien connue «tragédie des biens communs», à savoir que la somme des actions menées dans un intérêt individuel ne va pas dans l'intérêt de tous, reflète la tragédie de l'économie dont les hypothèses sur la rationalité des attentes sont maintenant remises en question. Il existe aussi une tragédie de l'éthique. A l'échelle individuelle, les salaires des patrons des grandes entreprises n'ont aucun rapport avec la valeur actionnariale ou avec la création d'emplois. Au niveau des pays, la défiance est généralisée envers les gouvernements, dont certains n'ont pas tenu leurs engagements internationaux, ne sont pas transparents dans leur activité budgétaire ou ont échoué dans leur gestion économique et sociale et ont perdu la confiance de l'électorat.
11. L'orateur insiste sur le fait que l'action publique compte encore et qu'il faut réglementer la finance et le commerce. Il faut les rendre plus sûrs, plus efficaces et plus équitables en recherchant des règles prudentielles et en agissant dans des domaines comme les politiques agricoles et les codes d'investissement pour les multinationales. Il faut aussi favoriser les flux d'aide et l'harmonisation de l'aide au développement. L'orateur attire l'attention sur l'évolution démographique dans les économies de l'OCDE et dans certaines économies émergentes, où le taux de fertilité s'effondre, le vieillissement de la population s'accélère et les taux de dépendance s'accroissent. Il faut se garder de sous-estimer la frustration des jeunes et la nécessité de promouvoir le dynamisme au sein des sociétés. L'orateur souligne la contribution considérable des migrants à l'innovation.
12. En conclusion, M. Goldin souligne l'importance d'institutions très représentatives comme l'OIT, et avertit que le temps presse et qu'il faut agir car la crise financière pourrait n'être que la première étape d'une suite de faillites en cascade, faute d'avoir compris la dynamique de la mondialisation, de l'hyperconnectivité et de l'évolution technique.
13. *Le Vice-président employeur* rappelle que le groupe de travail est une instance de discussion et non de décision. L'importance du Pacte mondial pour l'emploi sera déterminée dans chaque pays. Stimuler l'activité économique et la confiance des investisseurs est essentiel pour garantir que la reprise économique ira de pair avec la croissance de l'emploi. Les gouvernements devraient encourager la stabilité microéconomique sans accroître les coûts directs ou indirects pour l'activité économique. L'intervenant souligne qu'il ne faut pas confondre flexibilité sur le lieu de travail et travail précaire. Les employeurs estiment que les emplois temporaires et le partage du travail font partie des éventuelles réponses du secteur formel à la crise. Le véritable problème, c'est l'informalité. L'intervenant prend note des préoccupations des employeurs suscitées par l'extension massive du secteur informel et insiste sur la nécessité de diminuer la bureaucratie et les coûts sociaux pour les petites entreprises.
14. L'OIT devrait axer son action sur ses domaines de compétence et laisser certains types d'analyses macroéconomiques et financières aux organisations plus capables dans ces domaines. L'orateur souligne aussi l'importance de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable pour guider l'action de l'OIT, laquelle devrait répondre aux besoins et priorités des utilisateurs. En ce qui concerne le Pacte mondial pour l'emploi, il maintient qu'il faut une analyse plus ample des différents résultats à l'échelle nationale. Les réductions du salaire minimum et le relèvement de l'âge de départ à la retraite devraient aussi être examinés. L'intervenant fait mention de l'action de l'Australie qui, estime-t-il, est mal reflétée dans le document – dans ce pays, la progression du salaire minimum a marqué une pause de la mi-2009 à la mi-2010, en réponse à la crise.

15. Le Vice-président employeur souligne avec force son appui à la priorité mise par le BIT sur le développement des capacités, ce qui est particulièrement pertinent pour les pays en développement où les écarts entre les qualifications disponibles et les besoins des employeurs sont grands. Pour conclure, il dit que la distribution tardive des documents a rendu difficile l'examen de questions importantes comme l'évaluation du Pacte mondial pour l'emploi avec les Membres de l'OIT qui ne font pas partie du Conseil d'administration.
16. *Le porte-parole des travailleurs* rappelle que les perspectives économiques mondiales ne sont pas encourageantes et qu'une profonde crise de l'emploi sévit toujours. Tout le monde reconnaît que la crise est due à la défaillance des marchés financiers; pourtant, les gouvernements semblent continuer à faire confiance au jugement de ces marchés, y compris en recherchant l'approbation d'agences de notation qui n'ont manifestement pas été à la hauteur. Les travailleurs considèrent que l'actuelle vague de programmes d'austérité qui déferle sur l'Europe est une attaque sans précédent contre le modèle social européen et qu'elle affaiblit les droits fondamentaux des travailleurs et les relations professionnelles, notamment les systèmes nationaux de négociation collective, les procédures de fixation des salaires et les régimes de retraite. Dans certains cas, la flexibilisation du marché du travail a entraîné la violation des droits au travail et le remplacement du travail décent par le travail précaire. L'orateur souligne que l'avenir de l'Europe reste incertain en dépit du Pacte de stabilité et dit craindre que l'échec des mesures et programmes de relance par l'emploi n'aggrave la crise. Il rappelle qu'en Allemagne la crise de 2009 a été résolue, non pas par des restrictions budgétaires et la stimulation de l'épargne mais grâce à la mise en place de politiques de l'emploi et du marché du travail.
17. A propos du Pacte mondial pour l'emploi, il souligne que ce pacte est utile dans la mesure où il est cohérent avec les programmes nationaux. Le groupe des travailleurs attend du Bureau qu'il mette l'accent sur le tripartisme en tant que vecteur de la reprise et élément fondamental pour renforcer le rôle des syndicats dans la négociation collective, y compris l'application du droit de négociation collective aux travailleurs des PME. Des mesures redistributives telles que l'impôt progressif et la taxation des transactions financières ainsi que la mise en place d'un socle de protection sociale et l'aide à la formation, des jeunes en particulier, sont elles aussi importantes. L'orateur souligne l'importance des objectifs du Millénaire pour le développement et d'une réglementation efficace du secteur financier, ainsi que la nécessité d'accorder une attention spéciale aux effets de la libéralisation des échanges.
18. En dernier lieu, le porte-parole des travailleurs souligne que son groupe attend du Bureau qu'il pèse de façon déterminante et plus visible sur les politiques du travail dans sa collaboration avec d'autres institutions internationales, notamment sur des cas tels que celui de la riposte internationale à l'endettement de la Grèce et de l'Espagne. Le groupe des travailleurs tient à ce que les normes internationales du travail et le dialogue social soient placés au cœur des mesures anticrise que propose le Bureau. L'orateur exhorte en outre le Bureau à exercer son influence sur le débat relatif à la libéralisation des échanges internationaux pour s'assurer que cette libéralisation profite aux populations au lieu de les pénaliser.
19. *Le groupe de l'Afrique, par la voix d'un représentant du gouvernement de l'Algérie*, approuve les conclusions du document relatives aux répercussions de la crise sur l'économie réelle. La résilience dont ont fait preuve les pays émergents par rapport à d'autres pays mérite toutefois une analyse approfondie. La crise en Europe a entraîné des difficultés particulières pour le continent africain en raison de la contraction des exportations de marchandises et de la chute des envois de fonds. Les pays africains devront enregistrer une croissance autrement plus importante pour atteindre les objectifs du

Millénaire pour le développement, ce qui est loin d'être acquis compte tenu de la prédominance de l'économie informelle et du taux élevé de chômage, en particulier chez les jeunes. Le groupe de l'Afrique estime que l'appauvrissement des classes moyennes est une menace pour la cohésion sociale. L'application du Pacte mondial pour l'emploi a efficacement contribué à atténuer les effets de la crise, et il serait bon que le Bureau évalue les mesures prises par les pays dans ce domaine en vue d'élaborer des programmes d'action. La mise en œuvre du socle de protection sociale devrait être renforcée. Le groupe de l'Afrique encourage l'OIT à faire en sorte que son message soit dûment pris en considération dans les discussions sur l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 ainsi qu'à l'occasion de la Conférence «Rio+20». Le Bureau devrait étendre les programmes par pays de promotion du travail décent à davantage de pays, promouvoir l'analyse et le partage des bonnes pratiques avec d'autres pays que ceux du G20 et aider les pays africains à renforcer le secteur formel de leur économie.

- 20.** *Un représentant du gouvernement du Brésil, s'exprimant au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), affirme qu'il faut continuer à promouvoir le Pacte mondial pour l'emploi car il a permis aux pays qui l'ont appliqué de mieux résister à la crise. Les mesures anticycliques qui ont été mises en œuvre dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, telles que les investissements dans les infrastructures et le capital humain, la mise en place de mécanismes de protection sociale et la revalorisation des salaires minima, ont aidé les pays concernés à soutenir les secteurs économiques qui en avaient le plus besoin. La croissance du PIB de la région a atteint presque 4,3 pour cent en 2011 en dépit du ralentissement enregistré au second semestre sous l'effet de la crise de la dette de la zone euro. La croissance de la consommation intérieure a néanmoins dépassé celle du PIB, le chômage a reculé, passant de 7,3 pour cent à 6,8 pour cent, et les salaires réels ont augmenté. Il est à noter que la mise en œuvre de politiques globales en faveur de la croissance économique et de l'emploi, de l'égalité des chances et de l'intégration sociale a permis aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes de mieux résister à la crise par rapport à d'autres régions. La réduction de la dette, l'expansion des activités productives, la création d'entreprises et la formation et la requalification des travailleurs des micro, petites et moyennes entreprises ont favorisé la création d'emplois, l'augmentation des revenus et le recul du travail informel. Pour ce qui est des futures actions à mener à l'échelle internationale, la Conférence «Rio+20» et le Conseil économique et social (ECOSOC) en particulier seront une excellente occasion de promouvoir le Pacte mondial pour l'emploi et de faire du travail décent un élément central de la reprise économique. L'emploi des jeunes devra être une priorité.*
- 21.** *Un représentant du gouvernement de la Chine, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC), souligne l'importance du rôle du Pacte mondial pour l'emploi dans l'instauration d'une reprise équilibrée et durable de l'économie mondiale et insiste sur le fait que la mission principale de l'OIT est d'aider ses Membres à créer des emplois, à promouvoir le travail décent, à bâtir un socle de protection sociale et à renforcer la coopération tripartite. Il encourage le Bureau à donner des orientations sur les bonnes pratiques et à promouvoir la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi, en particulier dans les pays où le taux de chômage est élevé. La coopération du Bureau avec d'autres organisations internationales aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques axées sur l'emploi est une bonne chose; il faudrait également renforcer les relations de coopération Nord-Sud et Sud-Sud pour répondre plus efficacement à la crise persistante de l'emploi.*
- 22.** *La représentante permanente de l'Union européenne auprès des Nations Unies, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres, des pays en cours d'adhésion et des pays actuellement candidats ou futurs candidats à l'adhésion, ainsi que de l'Arménie et de la République de Moldova, souligne l'importance de la discussion mais*

regrette que le délai imparti pour sa préparation ait été insuffisant en raison de la distribution tardive des documents. La stratégie mise en œuvre par l'Union européenne (UE) pour stabiliser l'économie de ses membres et stimuler la croissance comporte deux grands axes: le chômage des jeunes et la mise en place d'une économie plus respectueuse de l'environnement. La pertinence du Pacte mondial pour l'emploi est indéniable, mais les politiques menées devraient être adaptées au contexte national ou régional et proposer des solutions innovantes qui ne se limitent pas à ce que prévoit le Pacte. L'oratrice exhorte l'OIT à veiller à ce que la dimension sociale de la crise et ses répercussions sur l'emploi soient reflétées dans le résultat des discussions menées dans le cadre de l'ECOSOC, du G20 et de la Conférence «Rio+20». L'OIT devrait également collaborer avec le système multilatéral pour élaborer des stratégies en faveur des jeunes qui ne suivent ni études ni formation et qui sont sans emploi, analyser les perspectives de l'emploi à moyen terme et les mesures mises en œuvre dans ce domaine et mettre en place des socles de protection sociale en tenant compte des réalités propres à chaque pays. L'OIT devrait en outre promouvoir la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail, coordonner plus efficacement ses efforts dans ce domaine avec les autres organisations internationales, afin de favoriser une plus grande cohérence des politiques, et utiliser ses connaissances et ses ressources pour soutenir les initiatives nationales qui relèvent de son mandat.

23. *L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), par la voix d'un représentant du gouvernement du Viet Nam, s'associe aux propos du GASPAC et ajoute que l'emploi et la protection sociale sont au cœur de ses préoccupations. L'ASEAN encourage l'OIT à donner aux gouvernements des directives sur les actions à mener en réponse à la crise qui tiennent compte des réalités propres à chaque pays. A cet égard, le Groupe de travail du G20 sur l'emploi a fait des propositions constructives.*
24. *Une représentante du gouvernement du Panama note que la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et l'Agenda du travail décent contribuent à promouvoir l'emploi, le développement des compétences, les entreprises durables et la croissance économique tout en renforçant la sécurité et la protection sociales des travailleurs. Elle rappelle que la crise a entraîné une révision complète des politiques économiques et sociales à l'échelle nationale. Entre autres mesures, le gouvernement du Panama a mis en œuvre une politique d'investissement dans les infrastructures qui a permis d'améliorer les installations d'assainissement et le réseau autoroutier. Ces mesures ont stimulé la compétitivité, le progrès technologique et la croissance des micro, petites et moyennes entreprises. En 2011, le taux de chômage s'est maintenu à 4,45 pour cent, le niveau le plus bas jamais enregistré dans le pays.*
25. *Réagissant aux propos des orateurs précédents, M. Goldin prend note avec satisfaction des observations de la représentante de l'UE sur le fait que l'OIT doit donner des orientations précises sur les politiques actives du marché du travail. Il salue les politiques d'envergure mises en œuvre en Amérique latine pour faire face à la crise, dont il souligne le rôle stabilisateur. A l'heure actuelle, les pays de l'OCDE n'ont pas à leur disposition un grand choix de mesures, anticycliques ou autres, mais ils peuvent tout de même agir pour lutter contre le chômage et les inégalités et prévenir ainsi les risques systémiques. Les conséquences de l'évolution démographique sur l'épargne et les inégalités à l'échelle mondiale sont préoccupantes. Les politiques sur les retraites qui misent sur un rendement garanti de 7 à 8 pour cent sont illusoire et ne peuvent avoir qu'une issue désastreuse, étant donné le vieillissement de la population. La remarque du porte-parole du groupe de l'Afrique sur les envois de fonds est pertinente: l'effet anticyclique déterminant qu'ils ont eu lors des crises passées ne vaut pas pour la crise actuelle. La confusion entre les envois de fonds et l'aide publique est dangereuse. Comme l'a dit le Directeur général, l'avenir est plein d'incertitudes et l'élaboration des politiques doit refléter les idées d'un nombre plus large de participants. L'héritage que laisse le Directeur général est remarquable et mérite d'être salué.*

26. *Une représentante du gouvernement du Zimbabwe* note que les mesures préconisées dans le Pacte mondial pour l'emploi ont permis d'atténuer les effets de la crise dans les pays durement touchés. Elle invite le Bureau à continuer de promouvoir le Pacte mondial pour l'emploi dans le cadre de ses relations avec les institutions des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, le G20 et d'autres institutions multilatérales. Les pays devraient continuer d'incorporer les principes consacrés dans le Pacte mondial pour l'emploi dans les plans nationaux de développement et les protocoles régionaux sur l'emploi. La stratégie de l'OIT «S'affranchir de la pauvreté par le travail» pourrait s'inspirer de l'Agenda du travail décent et du Pacte mondial pour l'emploi.
27. *Un représentant du gouvernement de la France* s'accorde avec l'UE pour dire que l'OIT joue un rôle indispensable compte tenu de ses connaissances et de son action en faveur de la promotion de l'emploi et des droits fondamentaux. Il déclare que l'économie mondiale montre déjà des signes encourageants de reprise citant les récentes mesures prises par les pays de la zone euro, qui ont stabilisé les marchés financiers, et l'accord sur la dette de la Grèce, qui a permis d'alléger la pression. La cohérence des politiques et des priorités économiques et sociales définies par les organisations internationales est essentielle, et les discussions à venir dans le cadre de l'ECOSOC et de la Conférence «Rio+20» ainsi que du Groupe de travail du G20 sur l'emploi des jeunes seront une excellente occasion de la renforcer. La France considère que les efforts doivent porter en priorité sur l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes, la mise en œuvre des socles de protection sociale et le respect des droits fondamentaux au travail.
28. *Le représentant du gouvernement de l'Égypte* rappelle combien la situation de l'Égypte et de la région arabe s'est dégradée depuis 2008, du fait notamment des relations étroites de ces pays avec l'Europe et de la chute des investissements étrangers. La récente crise de la zone euro a encore aggravé les choses. L'instabilité macroéconomique et les fluctuations monétaires ont entraîné un déséquilibre de la balance des paiements. Le taux de chômage, élevé, a considérablement augmenté au sein de la classe moyenne et des jeunes diplômés; le réduire est une priorité absolue pour le gouvernement. Depuis la révolution de janvier 2011, d'importants progrès ont été faits dans le domaine des droits des travailleurs, et un projet de loi sur l'activité syndicale est actuellement examiné par le Parlement. L'établissement d'un cadre juridique qui garantit la liberté syndicale et le dialogue social donne déjà des résultats au niveau du règlement des plaintes déposées par les travailleurs. L'Égypte remercie l'OIT pour l'assistance qu'elle lui a fournie.
29. *Une représentante du gouvernement de l'Argentine* rappelle que, depuis 2003, son pays a mis en œuvre une série de mesures en faveur de l'emploi qui ont renforcé le marché intérieur tout en instaurant un climat favorable au commerce extérieur. La création du Conseil national tripartite sur l'emploi et la productivité a permis, depuis 2003, une hausse de 302 pour cent du salaire minimum réel. Entre-temps, les institutions et les politiques du marché du travail, en place depuis 2004, ont contribué à améliorer les conditions de travail dans les secteurs public et privé et à étendre la couverture de retraite à 2,5 millions de personnes. Par ailleurs, une extension de l'allocation universelle pour enfant, des allocations familiales et du régime de pensions non contributives et spéciales ont permis de couvrir 84 pour cent de la population. L'intervenante fait observer que son pays a appliqué des mesures en matière de formation et de subventions aux entreprises en difficulté, ce qui a permis de garder les travailleurs, de soutenir les PME et de ramener le taux de chômage au niveau sans précédent de 6 pour cent, au second semestre de 2011. Au vu de ces résultats, elle réitère l'appui de son pays au Pacte mondial pour l'emploi.
30. *Un représentant du gouvernement de la République-Unie de Tanzanie* dit qu'il apprécie les efforts déployés par le Bureau pour promouvoir l'Agenda du travail décent et il est d'avis, comme il ressort du document, que le pacte est un bon instrument pour faire face aux crises. Il souligne que l'emploi des jeunes reste une question difficile à traiter et note les

problèmes du sous-emploi, de la faible productivité du travail et de l'expansion de l'économie informelle en Afrique. L'orateur encourage le Bureau à mettre au point une stratégie davantage orientée vers l'action en vue d'une mise en œuvre effective du pacte par les Etats Membres, ce qui implique une coopération internationale.

31. *Un représentant du gouvernement de l'Inde* précise que les déséquilibres mondiaux devraient être traités en même temps que les questions de développement. Il note que l'un des moyens d'augmenter la demande de l'économie mondiale est d'accroître l'investissement dans les infrastructures des pays en développement. Il reconnaît la contribution du Pacte mondial pour l'emploi et met par ailleurs l'accent sur les systèmes nationaux de création d'emplois et de réduction de la pauvreté qui ont donné des emplois aux groupes défavorisés de son pays. Il souligne la nécessité de mettre en valeur les ressources humaines et, à cet égard, il attire l'attention sur la politique nationale de développement des compétences de l'Inde.
32. Comme le rappelle *une membre travailleuse de l'Italie*, les prévisions en matière d'emploi pour 2013-14 dans la zone euro montrent que l'Europe s'apprête à traverser une longue période de stagnation et de récession, mais le document ne fait aucune mention des mesures d'ajustement préjudiciables prises par les gouvernements des membres de l'Union européenne concernant les institutions du marché du travail et l'absence de solutions négociées avec les partenaires sociaux. Le besoin d'une gouvernance économique est exploité pour démanteler le modèle social existant en entravant les mécanismes de négociation, en attaquant les systèmes de relations professionnelles, en affaiblissant la protection sociale et le droit de grève, en privatisant les services publics et en exerçant une pression à la baisse sur les niveaux de salaires fixés par convention collective. Elle met en garde contre un assainissement budgétaire prématuré qui ne réduira pas la dette souveraine sans une demande privée forte, des politiques fiscales équitables et l'exercice d'un contrôle sur le secteur financier. Elle en appelle au Bureau pour qu'il démontre à ses partenaires internationaux, comme les pays du G20 et le FMI, qu'il est important de redresser la situation sans effectuer de coupes dans la protection sociale et sans faire de dumping salarial ni social.
33. *Un représentant du gouvernement de la Fédération de Russie* observe que les objectifs du Pacte mondial pour l'emploi concordent avec les priorités de son pays en matière de développement socio-économique. Les stratégies nationales ont été axées sur la modernisation de l'économie et l'amélioration des possibilités d'emploi. L'économie russe devrait garder son dynamisme en 2012. Des progrès ont été accomplis dans les domaines de la législation du travail, de la sécurité et de la santé au travail et de la protection sociale, bien que des difficultés demeurent en ce qui concerne la sécurité sociale et le régime des retraites. La Fédération de Russie cherche à créer 25 millions d'emplois d'ici à 2020 en modernisant les lieux de travail, en renforçant le soutien aux jeunes demandeurs d'emploi et en assurant le travail décent. Pour ce qui est du Sommet du G20 de Cannes, de la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 à Paris, de la prochaine session du Conseil économique et social (ECOSOC) et de la Conférence «Rio+20», l'orateur en appelle aux experts du BIT pour qu'ils œuvrent activement en faveur de l'emploi, du travail décent, de la sécurité sociale et de l'élimination de la pauvreté.
34. *Un représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela* indique que la crise du capitalisme a de graves répercussions sur les travailleurs: destruction d'emplois, baisse des salaires, érosion des droits. Il regrette que les politiques actuellement mises en œuvre dans certains pays touchés par la crise aient entraîné un recul de la demande de consommateurs et une montée de l'insécurité de l'emploi, sans égard pour les besoins de la population et en faveur du capital financier international. L'intervenant demande instamment à l'OIT de prendre la parole pour défendre les principes et les politiques consacrés par le Pacte mondial pour l'emploi.

35. *Un représentant du gouvernement de la République de Corée* insiste sur le fait que le redressement de l'économie ne sera pas durable sans un solide rétablissement du marché du travail. Il déclare que son pays est un bon exemple de mise en œuvre réussie des politiques préconisées dans le Pacte mondial pour l'emploi, notamment en matière de dialogue social tripartite. Ces politiques ont permis à la République de Corée de compter parmi les économies qui se sont remises le plus rapidement de la crise. L'orateur exprime l'avis de son gouvernement qu'il faut renforcer la capacité de résistance du marché du travail à la crise économique, promouvoir des politiques macroéconomiques efficaces axées sur l'emploi et mettre en place des socles de protection sociale. L'orateur demande à l'OIT de continuer à recenser les meilleures pratiques pour permettre aux Etats Membres d'appliquer ces politiques dans leurs propres pays.
36. *Un membre travailleur du Ghana* indique que la crise mondiale a eu des incidences défavorables sur les pays en développement, en particulier dans le secteur des exportations, et a entraîné une réduction des envois de fonds des travailleurs migrants. Les conséquences préjudiciables de la crise pourraient faire courir un grand danger aux démocraties naissantes de l'Afrique. L'orateur souligne qu'une libéralisation inéquitable des échanges pourrait générer un afflux de produits étrangers qui provoquerait l'effondrement des industries locales et limiterait les possibilités de création d'emplois dans les pays en développement. Il encourage l'OIT à ne pas se soumettre aux politiques commerciales préconisées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) mais à faire en sorte que les politiques soient formulées de manière à favoriser le travail décent. Les engagements pris par les pays en développement auprès des institutions financières internationales se traduisent encore par d'autres restrictions sur les débouchés en matière d'emploi dans le secteur public. L'emploi des jeunes dans les pays en développement devrait être favorisé au moyen de politiques et de programmes innovants, du développement des compétences et de l'amélioration des conditions dans l'économie informelle.
37. *Un représentant du gouvernement du Brésil* dit que l'impact moindre que la crise économique a eu sur son pays est dû à des politiques macroéconomiques saines ainsi qu'aux politiques sociales mises en place durant la précédente décennie. En dépit de la récession économique, les taux de pauvreté ont continué à reculer, dans une large mesure en raison de la hausse du salaire minimum et de transferts en faveur des moins privilégiés. L'orateur insiste sur l'importance de l'échange d'expériences en matière de politiques et évoque les nombreux accords de coopération signés par son gouvernement afin de partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés. Il souligne que le développement durable ne pourra être réalisé que grâce à des politiques favorisant une société plus équitable et tendant à n'exclure personne.
38. *Une représentante du gouvernement du Kenya* rappelle la difficulté de créer des possibilités de travail décent pour les jeunes Africains qui représentent un cinquième du milliard d'habitants de l'Afrique. Le ralentissement des échanges commerciaux et des flux de capitaux ainsi que les taux d'inflation élevés engendrent de graves inquiétudes. Le Bureau devrait continuer à promouvoir la cohérence des politiques multilatérales pour renforcer le lien entre emploi et politiques sociales et de bons résultats au niveau macroéconomique, en tirant pleinement parti des possibilités offertes par l'ECOSOC et la Conférence «Rio+20». Il est regrettable qu'il n'ait guère été prêté attention aux expériences de l'Afrique subsaharienne en matière de promotion des politiques préconisées par le Pacte mondial pour l'emploi. L'intervenante demande un renforcement du soutien à la mise en œuvre du pacte dans sa région.
39. *Une représentante du gouvernement de Trinité-et-Tobago* rappelle que les économies des Caraïbes sont durement touchées par la crise en raison de leur vulnérabilité aux chocs extérieurs. Le taux de chômage des jeunes a augmenté de 2,8 pour cent depuis 2008. L'oratrice félicite l'OIT pour son soutien constant aux partenaires sociaux dans la région.

Le Pacte mondial pour l'emploi a permis de relier les marchés du travail aux secteurs économique et financier. L'oratrice déclare que son pays a pris un certain nombre de mesures, en vue notamment d'améliorer l'accès au marché financier des petites et moyennes entreprises et d'encourager la création de coopératives. Elle demande au Bureau de mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités de mise en œuvre au niveau des pays.

40. *Un membre travailleur de la Chine* rappelle que la crise de la dette européenne a aujourd'hui des répercussions dans les pays en développement. Il demande que davantage d'efforts soient consentis dans le domaine de la mise en commun des expériences nationales et de leurs enseignements. L'intervenant souligne que l'OIT devrait promouvoir le respect des travailleurs et inciter les gouvernements à ajuster leurs stratégies d'investissement pour les réorienter vers les PME. Il demande que l'on accorde davantage d'attention aux droits fondamentaux des travailleurs informels, notamment à la liberté de réunion et à la négociation collective. Les gouvernements devraient renforcer l'inspection du travail, mettre en place un système de salaire minimum et continuer à prendre des mesures visant à protéger les travailleurs les plus vulnérables.
41. *Une représentante du gouvernement de l'Italie* souligne le caractère sensible du débat engagé dans son pays sur la réforme du marché du travail et des mesures récemment proposées par son gouvernement pour redresser la situation. Ces mesures ont un double objectif: assurer la stabilité financière et la consolidation budgétaire en renforçant la croissance, la compétitivité et l'emploi. L'intervenante fait observer que la proposition de réforme est actuellement examinée par le Parlement. Elle souligne le besoin de coopération internationale. Son gouvernement rend hommage à la qualité des contributions de l'OIT et attend avec intérêt les futures réunions du Conseil économique et social, du G20 et de Rio+20 qui permettront de procéder à des échanges de vues et de trouver des solutions.
42. *Un représentant du gouvernement du Qatar* déclare que les statistiques figurant dans le document du Bureau montrent que les mesures prises par l'OIT et les autres organisations internationales pour atténuer l'impact de la crise économique et financière sur les marchés du travail ont un effet limité. Il estime que le Pacte mondial pour l'emploi est efficace non seulement pendant les périodes de crise, mais également en dehors de celles-ci et demande au Bureau de mener des études supplémentaires sur les bonnes pratiques et de les diffuser par le biais de ses bureaux régionaux. Il prend acte des dysfonctionnements du système financier international et demande au Bureau d'intensifier ses efforts dans le domaine de la promotion des socles de protection sociale et de l'assistance technique aux Etats Membres. Il souligne l'importance de la formation, du développement des compétences et de l'éducation pour répondre aux besoins des marchés nationaux du travail. L'intervenant demande au Bureau de préparer une étude sur la coordination des politiques dans ces domaines qui serait présentée lors d'une réunion future du Conseil d'administration. Il déclare qu'il est nécessaire de mettre prioritairement l'accent sur l'emploi des jeunes et le développement des PME et de renforcer la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire.
43. *Un représentant du gouvernement de la Chine* déclare que le document reflète bien la situation actuelle de l'économie et de l'emploi. Il recommande une meilleure coordination des stratégies économiques, sociales et de l'emploi et présente certaines des mesures prises par les autorités chinoises: une politique globale de l'emploi coordonnée à tous les niveaux et assortie de politiques incitatives aux niveaux budgétaire et industriel; priorité accordée aux nouvelles formes d'emploi et aux initiatives visant à augmenter le nombre des emplois hautement qualifiés; éventail de politiques plus actives du marché du travail. L'orateur remercie le BIT pour son action à l'échelle internationale et l'assistance qu'il fournit à ses mandants nationaux et l'invite à promouvoir davantage encore la coopération internationale et le partage des connaissances et des expériences entre les Membres.

44. *Un membre travailleur de Bahreïn* déclare que la crise internationale a eu un impact négatif sur le développement économique et le progrès social. Il fait observer que le dialogue social n'est pas une pratique solidement implantée dans son pays, ce qui ne favorise pas la justice sociale. De nouvelles approches ne relevant pas de la pensée néolibérale sont nécessaires pour promouvoir la croissance économique, l'emploi et le travail décent. Les politiques doivent tenir compte des besoins et des priorités des populations des pays et avoir pour préoccupation essentielle de respecter les droits sociaux. L'orateur préconise que l'OIT aide davantage les mandants à lutter contre la corruption et à renforcer les institutions donnant la priorité au dialogue social.
45. *Un représentant du gouvernement du Pakistan* se félicite que dans le document l'accent soit mis sur le partage d'expériences entre les divers gouvernements et mandants. Il réaffirme le soutien de son pays à l'égard de l'Agenda du travail décent et souligne qu'il importe d'adopter des politiques actives du marché du travail pour surmonter la récession mondiale. Il appelle l'attention sur le fait qu'un grand nombre de travailleurs du secteur informel et de travailleurs à domicile ne sont pas couverts par le droit du travail. Le Pakistan est en train d'élaborer des mesures visant à étendre le champ d'application de sa législation du travail et de la protection sociale aux travailleurs à domicile. Les institutions nationales chargées de l'enseignement technique et de la formation professionnelle sont également renforcées et le pays lutte contre la pauvreté au moyen de programmes tels que le programme Benazir de soutien du revenu par l'octroi de microcrédits, la formation professionnelle et la protection sociale.
46. *Un représentant du gouvernement de la Zambie* souligne que la crise n'a pas épargné le secteur des exportations. Pour résoudre ces problèmes, la Zambie a intégré le Pacte mondial pour l'emploi dans son programme par pays de promotion du travail décent. Elle met en œuvre des politiques visant à promouvoir l'amélioration des compétences et le développement des petites et moyennes entreprises à l'intention des jeunes ayant achevé leur scolarité, des entrepreneurs, des chômeurs et des personnes sous-employées. Un programme d'apprentissage destiné à aider les jeunes à gérer la transition entre l'école et le monde du travail est également mis en œuvre. La Zambie s'appuie sur le dialogue social pour faire face à la crise. L'orateur demande instamment au Bureau d'analyser les politiques micro et macroéconomiques et les capacités en matière de gouvernance et de prendre en compte l'économie informelle.
47. *Un représentant du gouvernement du Soudan* souligne que la situation déjà difficile que traversait son pays a empiré depuis l'indépendance du Sud-Soudan. Il déclare que son gouvernement s'efforce, en consultation avec les partenaires sociaux, de faire face au problème du taux de chômage et de sous-emploi élevé dont souffrent les diplômés de l'université et les familles pauvres. Les mesures prises portent essentiellement sur les infrastructures et l'octroi de microcrédits. L'orateur demande aux partenaires pour le développement et au BIT d'apporter leur soutien afin d'assurer la stabilité et un développement socio-économique équilibré.
48. *Un membre travailleur du Brésil* note que, tout en jouissant d'une croissance économique relativement forte par rapport aux pays d'autres régions, les pays d'Amérique latine et de la région des Caraïbes demeurent confrontés à des inégalités entre riches et pauvres. Dans certains pays, les droits fondamentaux sont systématiquement violés, ce qui nuit à la croissance et à la protection sociale. Il cite le bon exemple que donnent l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay, où la forte participation au dialogue social tripartite a contribué au soutien de politiques de protection sociale et de redistribution en conformité avec le Pacte mondial pour l'emploi et l'Agenda du travail décent.
49. *Un représentant du Conseil de l'Europe* rappelle que la Charte sociale européenne, adoptée par le Conseil de l'Europe en 1961, garantit des droits sociaux et du travail

répondant aux normes de l'OIT. Avec la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), cette charte consacre les principes fondamentaux du modèle démocratique et social européen. Les mesures d'austérité budgétaire rendent difficiles l'application et le respect des droits sociaux qu'elle énonce. Cet instrument offre un moyen d'équilibrer ces contraintes contradictoires. Plusieurs plaintes concernant la Grèce ont été enregistrées auprès du Comité européen des droits sociaux et l'on anticipe qu'en 2012 d'autres démarches semblables seront engagées. L'orateur invite l'OIT à participer à la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la cohésion sociale prévue pour octobre 2012.

- 50.** *Le Vice-président employeur* souligne la richesse et la diversité des expériences nationales dans l'application du Pacte mondial pour l'emploi. Revenant sur la remarque faite par le Vice-président travailleur au sujet de l'introduction d'une taxe sur les transactions financières, il signale que son groupe est opposé à une telle initiative. Les différentes initiatives politiques destinées à faire face à la crise doivent s'inscrire dans le cadre d'un environnement macroéconomique stable, propre à encourager les investissements privés. L'importance attachée à l'acquisition de compétences et à l'employabilité doit être liée à la question de la productivité car, en période de récession économique, les pressions induites par la concurrence à laquelle doivent faire face les entreprises s'intensifient. Les effets sont particulièrement néfastes pour les PME qui se voient contraintes soit de se retirer du marché, soit d'intégrer l'économie informelle. Il faudra à l'avenir les ramener dans le secteur formel en diminuant les contraintes qui pèsent sur elles et en facilitant leur accès au crédit. L'orateur réaffirme qu'il est nécessaire de respecter l'Etat de droit, les principes et droits fondamentaux au travail et la protection sociale. Il demande que des distinctions soient clairement établies entre ce que l'on entend par emplois précaires et emplois stables. Le groupe des employeurs attache une grande importance à la participation des partenaires sociaux à la conception de nouvelles politiques adaptées au stade actuel de la crise et considère que le Pacte mondial pour l'emploi n'a rien perdu de sa pertinence.
- 51.** *Le porte-parole des travailleurs* signale que les composantes du Pacte mondial pour l'emploi ont été soigneusement négociées et forment un tout dont on ne peut extraire certaines en ignorant celles qui concernent le respect des droits humains fondamentaux. Il se félicite de la déclaration du représentant du gouvernement de l'Egypte selon laquelle son pays mettra sa législation du travail en conformité avec les normes de l'OIT, en particulier les conventions n^{os} 87 et 98. Il demande aussi que les accusations portées contre un syndicaliste égyptien récemment condamné à six mois de prison soient abandonnées. Il se félicite que l'accent soit mis sur l'importance que revêt le partage des bonnes pratiques et propose que le travail dans ce domaine se poursuive. L'orateur remarque que ce sont les catégories de population les plus vulnérables qui ont le plus souffert de la crise et qu'elles devraient faire l'objet d'initiatives politiques. Il souligne aussi qu'il importe de sauvegarder les normes minimales, les normes sociales et les stabilisateurs automatiques. Faisant référence aux remarques du représentant du Conseil de l'Europe, il demande que l'on prenne en considération la nécessité de respecter les normes sociales en Europe en dépit des difficultés que présente la conjoncture économique.
- 52.** *Le Directeur général* conclut le débat en mettant en relief certains points de convergence. Premièrement, il note que la crise est loin d'être terminée et que tous les pays sont touchés. Les travailleurs ne bénéficiant d'aucune protection, les petites entreprises et les pauvres comptent parmi ceux qui en souffrent le plus. L'OIT doit donc poursuivre son action. Deuxièmement, le Pacte mondial pour l'emploi conserve toute sa pertinence en donnant les orientations nécessaires. Il est fondé sur les principes du travail décent et sa cohérence découle de la cohérence des piliers stratégiques de l'Agenda du travail décent. Les expériences nationales montrent que de nombreux pays se sont inspirés du pacte pour formuler leurs réponses à la crise et que celles-ci se sont révélées d'autant plus efficaces qu'ils avaient mis en place les fondements des politiques préconisées avant la crise. Le

pacte n'est pas uniquement un instrument servant à riposter ponctuellement à la crise mais constitue une approche globale en matière de développement. Troisièmement, le dialogue sur les mesures à prendre et la cohérence des politiques en matière d'investissements, de commerce, de finance et sociale sont les ingrédients du succès tant au niveau national qu'international. Quatrièmement, les secousses que connaît la zone euro suscitent une inquiétude générale en raison des conséquences qu'elles pourraient avoir sur les normes sociales, tant au sein de l'Europe qu'à l'extérieur. L'essentiel est d'opérer un redressement budgétaire socialement responsable. Cinquièmement, les opinions divergent concernant la taxation des transactions financières, mais il est indéniablement nécessaire que le système financier soit davantage mis au service de l'économie réelle et ce sujet mériterait sans doute qu'on lui consacre un débat spécial.

53. Pour finir, l'orateur relève qu'il a été fait mention à plusieurs reprises du soutien apporté par le Bureau à ses mandants – par exemple l'importance qu'il accorde à la recherche et à l'analyse des politiques, sa participation aux processus multilatéraux pertinents, l'idée de fonder de futurs programmes par pays de promotion du travail décent sur l'approche définie dans le Pacte mondial pour l'emploi, compte tenu de la situation et des priorités spécifiques de chaque pays. Pour conclure, l'intervenant souligne que la discussion a apporté des éléments concrets et pratiques qui serviront à étayer les décisions qui pourront être prises ultérieurement dans les segments de gouvernance du Conseil d'administration.

Résultat

54. *Le Conseil d'administration prend note du document. Un certain nombre de thèmes récurrents émergeant de la discussion seront mis en relief dans le rapport du Président et pris en compte dans la préparation de la Conférence internationale du Travail et des prochaines sessions du Conseil d'administration. Un certain nombre de participants ont exprimé leur insatisfaction concernant la distribution tardive des documents, qui n'a pas facilité la préparation des discussions.*